



Versement

1372 W 1-75

Identification :

Intitulé/ Analyse : Revenu Minimum d'Insertion, bénéficiaires radiés en 2000 : fiches nominatives de synthèse.

Dates extrêmes : 2000

Importance matérielle : 9ml

Contexte

Service producteur : Aube. Conseil général. DIDAMS, Mission Insertion

N° d'entrée du versement : 55242

Date d'entrée du versement : Février 2005

Conditions d'accès aux documents

Début communicabilité : 2051

Fin communicabilité : 2051

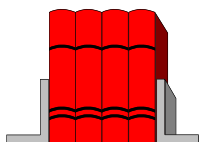
Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : juillet 2006

Auteur de l'inventaire : Lamblin Véronique

N° d'entrée de l'inventaire : 55320

Cote de l'inventaire : 1 AD 10 1063



Présentation

Présentation du contenu du versement

Ce versement provient du secrétariat de la mission insertion de la direction départementale des actions médico-sociales (DIDAMS) qui a en charge le suivi de l'activité des commissions locales d'insertion (CLI). La commission locale d'insertion doit valider le contrat d'insertion pour permettre au préfet de proroger le droit au revenu minimum d'insertion (RMI) au delà de la période de trois mois. Les CLI reçoivent les projets de contrat, les rapports complémentaires : l'évolution des souhaits et les fiches de situation du bénéficiaire.

Dossiers individuels d'attribution du Revenu Minimum d'Insertion

Depuis 1988, le Préfet et le Président du Conseil général sont responsables de la mise en œuvre du revenu minimum d'insertion (R.M.I.) dans leur département.

Les demandes de R.M.I. sont à déposer au centre municipal d'action sociale (C.M.A.S.), à l'assistante sociale ou à l'association autorisée.

La caisse d'allocations familiales (CAF) ou la caisse de mutualité sociale agricole (.M.S.A.) est chargée de verser le R.M.I.

L'allocataire du R.M.I. s'engage dans un projet d'insertion ayant pour but d'améliorer sa situation professionnelle (stage par exemple).

La commission locale d'insertion (CLI) est chargée d'examiner les propositions et les souhaits formulés dans le contrat d'insertion.

Des aides financières peuvent être accordées par le Conseil général de l'Aube aux bénéficiaires du RMI dans le cas de frais de déplacement, d'inscription de soins de santé etc.

Echantillonnage pratiqué : n'ont été conservés que les dossiers concernant des années se terminant par 0 et 5, ici l'année 2000.

Les fiches nominatives de synthèse comprennent les renseignements suivants : l'état civil, le nom de l'organisme de la couverture sociale, le montant de l'aide au logement, les personnes vivant au foyer, la situation professionnelle, le métier recherché, le nom de l'organisme qui assure le suivi du bénéficiaire, les fiches navette et mutation, le contrat d'insertion.

Les dossiers d'aides financières comprennent les décisions d'aide directe attribuées par le Président du Conseil général.



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. A ce titre, certains documents sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des « secrets absolus » (article 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi du 3 janvier 1979 sur les archives.

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 3 janvier 1979 en vertu des articles 6 et 7.

La loi Archives n° 79-18 fixe un délai de droit commun de trente ans et des délais spéciaux -suivant le contenu du document- de 60 et 100 ans à compter de la date du document ou de 120 et 150 ans à compter de la date de naissance de la personne.

Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

La communicabilité est portée à 50 ans à compter de la fermeture du dossier (date de radiation) pour protection de la vie privée
--



Plan de classement

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1-64	Dossiers individuels des bénéficiaires radiés	2000
1-29	Commission Locale d'Insertion, Troyes	
30-40	Commission Locale d'Insertion, Agglo 2	
41-45	Commission Locale d'Insertion, Romilly sur Seine	
46-49	Commission Locale d'Insertion, Bar-sur-seine	
50-54	Commission Locale d'Insertion, Bar sur Aube	
55-56	Commission Locale d'Insertion, Arcis sur Aube	
57-60	Commission Locale d'Insertion, Aix-en-Othe	
61-64	Commission Locale d'Insertion, Agglo1, 3	
65-75	Dossiers d'aides financières des bénéficiaires radiés	2000

1372 W 1 - 64 Dossiers individuels des bénéficiaires radiés en 2000

1372 W 1 - 29 Commission Locale d'Insertion de Troyes

1372 W 1	Patronymes A-AQ	2000
1372 W 2	Patronymes AR-BEK	2000
1372 W 3	Patronymes BEL-BL	2000
1372 W 4	Patronymes BO-BOUS	2000
1372 W 5	Patronymes BOUT-BZ	2000

1372 W 6	Patronymes C-CHA	2000
1372 W 7	Patronymes CHE-CO	2000
1372 W 8	Patronymes CR-DER	2000
1372 W 9	Patronymes DES-DR	2000
1372 W 10	Patronymes DU-FE	2000
1372 W 11	Patronymes FEL-FZ	2000
1372 W 12	Patronymes GA-GRU	2000
1372 W 13	Patronymes GU-HLA	2000
1372 W 14	Patronymes HO-IM	2000
1372 W 15	Patronymes JO-K	2000
1372 W 16	Patronymes LA-LEG	2000
1372 W 17	Patronymes LEGO-LOU	2000
1372 W 18	Patronymes LOZ-MARC	2000
1372 W 19	Patronymes MARM-ME	2000
1372 W 20	Patronymes MI-MU	2000
1372 W 21	Patronymes N-O	2000
1372 W 22	Patronymes P-PH	2000
1372 W 23	Patronymes PIE-RAH	2000
1372 W 24	Patronymes RAK-ROI	2000
1372 W 25	Patronymes ROJ-SAY	2000
1372 W 26	Patronymes SB-SO	2000
1372 W 27	Patronymes SP-TO	2000

1372 W 28	Patronymes TR-VIE	2000
-----------	-------------------	------

1372 W 29	Patronymes VIG-Z	2000
-----------	------------------	------

1372 W 30 - 40 Commission Locale d'Insertion Agglo 2

(la Chapelle-saint-Luc, les Noës-près-Troyes)

1372 W 30	Patronymes A-BE	2000
-----------	-----------------	------

1372 W 31	Patronymes BER-BU	2000
-----------	-------------------	------

1372 W 32	Patronymes C-DJ	2000
-----------	-----------------	------

1372 W 33	Patronymes DO-F	2000
-----------	-----------------	------

1372 W 34	Patronymes G-H	2000
-----------	----------------	------

1372 W 35	Patronymes I-LA	2000
-----------	-----------------	------

1372 W 36	Patronymes LE-MI	2000
-----------	------------------	------

1372 W 37	Patronymes MO-P	2000
-----------	-----------------	------

1372 W 38	Patronymes R-SO	2000
-----------	-----------------	------

1372 W 39	Patronymes SP-X	2000
-----------	-----------------	------

1372 W 40	Patronymes Y-Z	2000
-----------	----------------	------

1372 W 41 - 45 Commission Locale d'Insertion de Romilly sur Seine

1372 W 41	Patronymes A-CH	2000
-----------	-----------------	------

1372 W 42	Patronymes CI-FR	2000
-----------	------------------	------

1372 W 43	Patronymes GA-LU	2000
-----------	------------------	------

1372 W 44	Patronymes MA-RI	2000
-----------	------------------	------

1372 W 45	Patronymes S-Z	2000
-----------	----------------	------

1372 W 46 - 49 Commission Locale d'Insertion de Bar sur Seine

1372 W 46	Patronymes A-C	2000
1372 W 47	Patronymes D-G	2000
1372 W 48	Patronymes H-O	2000
1372 W 49	Patronymes P-Z	2000

1372 W 50 - 54 Commission Locale d'Insertion de Bar sur Aube

1372 W 50	Patronymes A-C	2000
1372 W 51	Patronymes D-G	2000
1372 W 52	Patronymes GR-L	2000
1372 W 53	Patronymes M-P	2000
1372 W 54	Patronymes R-Z	2000

1372 W 55 - 56 Commission Locale d'Insertion d' Arcis sur Aube

1372 W 55	Patronymes A-L	2000
1372 W 56	Patronymes M-Z	2000

1372 W 57 - 60 Commission Locale d'Insertion d' Aix en Othe

1372 W 57	Patronymes B-DE	2000
1372 W 58	Patronymes DI-H	2000
1372 W 59	Patronymes J-MA	2000
1372 W 60	Patronymes ME-Z	2000

1372 W 61 - 64 Commission Locale d'Insertion Agglo 1,3

(Pont-sainte-Marie, Saint-Parres-aux-Tertres, Saint-Julien-les-Villas, Rosières-près-Troyes, Bréviandes)

1372 W 61	Patronymes A-C	2000
1372 W 62	Patronymes D-G	2000
1372 W 63	Patronymes H-M	2000
1372 W 64	Patronymes N-Z	2000

1372 W 65 - 75 Dossiers d'aides financières des bénéficiaires radiés en 2000

1372 W 65	Patronymes A-BOI	2000
1372 W 66	Patronymes BOL-CAZ	2000
1372 W 67	Patronymes CH-DEP	2000
1372 W 68	Patronymes DER-E	2000
1372 W 69	Patronymes F-G	2000
1372 W 70	Patronymes H-K	2000
1372 W 71	Patronymes L	2000
1372 W 72	Patronymes M	2000
1372 W 73	Patronymes N-P	2000
1372 W 74	Patronymes Q-S	2000
1372 W 75	Patronymes T-Z	2000